

République française
Département SOMME
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 11 septembre 2018

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>48</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	38	Qui ont pris part au vote	48	<p>L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à neuf heures trente, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de la doyenne d'âge. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le trente août deux-mille dix-huit.</p>		
Conseillers en exercice	52								
Présents	38								
Qui ont pris part au vote	48								
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Vote</td> </tr> <tr> <td>Pour : 41</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contre : 4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abstention : 3</td> <td></td> </tr> </table>	Vote		Pour : 41		Contre : 4		Abstention : 3		<p>Présents : M. GEST, Mme FOURÉ, M.M. MERCUZOT, FRADCOURT, SAVREUX, RIFFLART, Mmes RODINGER, BOHAIN, M.M. HERNANDEZ, DESSEAUX, RENAUX, Mme FINET, M. CANDELA, Mmes PINON, BRIAULT, M.M. SOMON, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, BOULANGER, Mmes MARCEL, MAILLART, M.M. AMARA, WATELAIN, BEAUVARLET, Mme LEMAIRE, M.M. LETESSE, FRANÇOIS, LEPERS, DESFOSSÉS, BLEYAERT, STOTER, LEFEUVRE, LENGLET, BABAUT, SIMON, GREVIN, Mme THIEBAUT.</p>
Vote									
Pour : 41									
Contre : 4									
Abstention : 3									
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : 18/09/18</p> <p>Et publication le : 19/09/18</p>	<p>Excusés, absents : M.M. LORIC, GERARD, DELNEF.</p>								
	<p>Pouvoirs :</p> <p>M. CANDELA à M. DESSEAUX M. DEBART à M. RENAUX Mme HAMADI à M. SAVREUX Mme CARPENTIER à Mme THIEBAUT M. VILLAIN à M. LEPERS M. CLAISSE à Mme FOURÉ M. DEFLESSELLE à M. MAGNIER Mme VERRIER à M. GEST M. DE WITASSE THEZY à Mme PINON M. DESTOMBES à M. BLEYAERT Mme DE WAZIERS à M. DESFOSSÉS</p>								

	M. LOGNON à M. FRANÇOIS
<p>M. CANDELA (pouvoir à M. DESSEAUX) a quitté la séance à 10h40 Mme FOURÉ a quitté la séance à 11h05 M. MERCUZOT a quitté la séance à 11h13 M. SOMON a quitté la séance à 11h13 Mme PINON a quitté la séance à 11h25 Mme MAILLART a quitté la séance à 11h25</p>	
<p>Début de la séance : 9h46 Fin de la séance : 11h30</p>	
<p>Le compte-rendu analytique de la séance du 11 septembre 2018 sera affiché le 18 septembre 2018</p>	
<p>Séance présidée par : Mme Colette FINET, doyenne d'âge, puis par M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.</p>	

DÉLIBÉRATION**OBJET : Création d'un poste de chargé(e) de mission Ingénierie Financière.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Pôle Métropolitain nommé « Pôle Métropolitain du Grand Amiénois » en date du 01/08/2018,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois décide,

Article 1 : Le Comité Syndical décide la création du poste suivant :

- Emplois de la filière administrative ou technique : attaché principal hors classe :
 - 1 chargé(e) de mission Ingénierie Financière

Article 2 : La mise à disposition de ce poste fera l'objet d'un avenant à la convention de gestion unifiée du personnel.

Article 3 : Il a été décidé de prendre en compte cette proposition dans la décision modificative n°2 du budget 2018 du Pôle Métropolitain. Ces postes seront financés par les contributions complémentaires des E.P.C.I. (Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et Communauté de Communes du Grand Roye) ainsi que par l'excédent de clôture 2017 reporté.

Article 4 : Monsieur le Président du Pôle Métropolitain est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

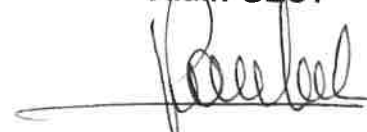

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission
en préfecture en date du ...18/09/18... et de sa
publication en date du ...19/09/18...

Le Président


Alain GEST

ADOPTÉ

Le Président,
Alain GEST

PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens.